## 2.8 Les activités de l'UICN en Océanie

RECONNAISSANT que les caractéristiques naturelles et culturelles de l'Océanie se sont forgées au fil du temps, dans de nombreuses petites îles éparpillées dans l'immensité de l'océan, loin des grands centres économiques et urbains;

RECONNAISSANT AUSSI que la conservation de ces caractéristiques pose des défis particuliers du fait même de l'éloignement, de la faible population et de la base économique étroite de l'Océanie;

PRÉOCCUPÉ par le fait que les habitats insulaires, de par leurs petites dimensions et leur superficie limitée, sont extrêmement vulnérables aux activités des grandes industries extractives, notamment l'exploitation minière, la foresterie et l'agriculture de plantation qui connaissent une forte expansion depuis dix ans;

SACHANT que les archipels éparpillés comprennent une très vaste gamme de types insulaires présentant un taux d'endémisme très élevé dans les écosystèmes terrestres et d'eau douce et que ce taux d'endémisme explique l'importance mondiale de la diversité biologique de l'Océanie;

SACHANT AUSSI que le milieu marin étendu de l'Océanie comprend des communautés tropicales extrêmement diverses de récifs coralliens et d'écosystèmes associés et un grand nombre de guyots qui n'ont pratiquement pas encore été décrits;

CONSTATANT avec inquiétude qu'une partie importante de la flore et de la faune terrestres, côtières et marines de l'Océanie est menacée, notamment par la surexploitation par l'homme, la dégradation de l'habitat, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques;

CONSTATANT AUSSI avec inquiétude que les menaces régionales pesant sur la diversité biologique marine et les petits écosystèmes insulaires sont particulièrement graves car l'Océanie comprend une proportion importante de la superficie océanique mondiale et des petites îles de la planète;

SE FÉLICITANT de l'accent mis, dans le Programme global de l'UICN, sur les efforts de gestion des espèces envahissantes car celles-ci ont des incidences particulièrement graves sur les écosystèmes et les espèces endémiques de l'Océanie;

NOTANT que l'UICN n'a pas de bureau régional ou national en Océanie et que par le passé, les programmes de l'UICN ont négligé la nécessité d'accorder une attention particulière à l'Océanie;

NOTANT EN OUTRE qu'une réunion régionale des membres de l'UICN organisée en Australie (10 au 12 mars 2000) a constaté avec préoccupation le peu d'engagement du Secrétariat vis-à-vis des questions océaniennes;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. RECONNAÎT l'importance de l'Océanie en tant que région à la diversité biologique élevée et au faible niveau économique, vulnérable en conséquence à différentes menaces d'origine anthropique, qui, à ce jour, n'a pas été suffisamment prise en compte dans les programmes de l'UICN, dans l'intervalle entre les sessions des Assemblées générales et des Congrès.

## 2. CHARGE le Directeur général:

- a) de mener une étude sur l'équilibre régional des sous-programmes du Secrétariat dans le contexte du Programme global de l'UICN jusqu'à la prochaine session du Congrès mondial de la nature, en tenant compte, entre autres:
  - i) de l'identification de zones importantes pour la biodiversité;
  - ii) de l'évaluation des menaces pesant sur ces régions; et
  - iii) de l'identification des régions ou des cas auxquels les compétences de l'Union pourraient être très utiles;
- b) d'inclure dans cette étude l'impératif de financer et de nommer des coordonnateurs régionaux au moins dans les régions où l'on aura établi que leur présence est nécessaire;
- c) de prendre les mesures voulues, de manière prioritaire, pour combler les lacunes et corriger les déséquilibres importants qui auront été identifiés; et
- d) de collaborer avec le Comité régional de l'Océanie pour l'UICN afin de garantir que le Plan de travail relatif à la mise en œuvre des sous-programmes du Secrétariat tienne pleinement compte de la nécessité de mieux intégrer l'Océanie dans les activités de l'Union.